



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché ( avis rectificatif )

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-63211>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **25-63211**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Direction des Achats de l'Etat

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité publique centrale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Affaires économiques

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Prestations de services de coordination et d'accompagnement pour la mise en oeuvre des événements des bénéficiaires de l'Accord cadre.

**Description** : Prestations de services de coordination et d'accompagnement pour la mise en oeuvre des événements des bénéficiaires de l'Accord cadre. Les prestations de coordination pour la production déléguée recouvrent : la coordination et la mise en oeuvre de l'ensemble des prestations nécessaires à la production d'un événement

**Identifiant de la procédure** : e25304e6-7696-41e4-9c23-9afe969f4f20

**Identifiant interne** : PRA033753

**Type de procédure** : Autre procédure en plusieurs étapes

**Principales caractéristiques de la procédure** : L'accord-cadre est passé en procédure adaptée, conformément au 3° de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 79952000 Services d'organisation d'événements

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Ville** : PARIS

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Avis modificatif de l'annonce n°25-47313. Les lots n° 1, 2 et 3 sont multi-attributaires. Ils donnent lieu à la conclusion de marchés subséquents après remise en concurrence des attributaires. Le lot n°1 s'exécute également par bons de commande quand l'évènement se tient à l'international (quel que soit son montant) et qu'il existe moins de six mois entre la survenance du besoin d'accompagnement et l'évènement. Les lots n°4, 5 et 6 sont mono-attributaires. Ils sont exécutés en partie par la conclusion de marchés subséquents et en partie par l'émission de bons de commande. Les lots 4, 5 et 6 comportent des tranches fermes et optionnelles. Les soumissionnaires sont libres de présenter une offre pour chacun des lots. Néanmoins une même société ne pourra être titulaire que d'un seul des lots parmi l'ensemble constitué par les lots 2 à 6. Si le soumissionnaire présente un nombre d'offres supérieur à un pour les lots 2 à 6, il précise, dans le document non-contractuel « ordre de préférence d'attribution des lots », annexe 1 du règlement de la consultation, son ordre de préférence d'attribution des lots. Ce document est remis au moment du dépôt de l'offre. Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer à un même soumissionnaire plusieurs lots parmi l'ensemble constitué par les lots 2 à 6, dans l'hypothèse où l'un des lots 2 à 6 ne pourrait être attribué faute d'un nombre suffisant d'offres régulières. Un titulaire des lots 2 à 6 peut être attributaire du lot n°1. Après un premier examen des offres, l'Acheteur se réserve la possibilité de négocier, en 2 tours maximum, avec les soumissionnaires ayant obtenu les meilleures notes globales à l'issue de l'analyse de leur offre initiale au regard des critères de jugement des offres. - Pour le lot 1 : les négociations se font, sous réserve d'un nombre d'offres suffisant, avec les 5 soumissionnaires ayant obtenu les meilleures notes globales à l'issue de l'analyse de leur offre initiale au regard des critères de jugement des offres ; - Pour les lots 2, 3, 4, 5 et 6 : les négociations se font, pour chaque lot, sous réserve d'un nombre d'offres suffisant, avec les 7 soumissionnaires ayant obtenu les meilleures notes globales à l'issue de l'analyse de leur offre au regard des critères de jugement des offres.

### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 100,450,000 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 301,350,000 Euro

### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

### 2.1.5 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre :** 6

**Conditions du marché :**

**Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés :** 2

## Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Lot pour les « Grands événements et les évènements à l'international », de l'ensemble des bénéficiaires

**Description** : Lot pour les « Grands événements et les évènements à l'international », de l'ensemble des bénéficiaires

**Identifiant interne** : LOT 1

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )**: 79952000 Services d'organisation d'événements

**Options** :

**Description des options** : Deux reconductions de 12 mois chacune

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville** : PARIS

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 2 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements** : 2

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 25,000,000 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 75,000,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)** : oui

**Informations complémentaires** : Avis modificatif de l'annonce n°25-47313. Une convention constitutive de groupement de commandes permanent a été conclue conformément à l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, entre la DAE et les établissements publics de l'état bénéficiaires du présent accord-cadre. En application de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique, l'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique et des clauses environnementales. Le lot 1 est un accord-cadre multi attributaires mixte (exécuté par marchés subséquents et par bons de commande). L'Exécution par marchés subséquents avec remise en concurrence des attributaires quand le budget de l'évènement est estimé à plus de 350 kEuros TTC et qu'il existe moins de six mois entre la survenance du besoin d'accompagnement et la date de l'évènement. En ce qui concerne la partie de l'exécution à bons de commande (attribution en cascade) quand l'évènement se tient à l'international (quel que soit son

montant) et qu'il existe moins de six mois entre la survenance du besoin d'accompagnement et l'évènement. Le nombre d'attributaires est de 3.

### 5.1.7 Marché public stratégique

**Objectif social promu** : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type** : Prix

**Description** : Critère financier (40 points): - Sous-critère 1.1 - Montant total en application du DQE (cas pratique du lot concerné). 30 points - Sous-critère 1.2 - Taux de majoration...(10 points) - Taux moyen de majoration pour travail de nuit (3 points). - Taux moyen de majoration pour travail le week-end et les jours fériés (3 points) - Taux moyen de majoration pour les prestations urgentes (2 points) - Taux moyen de majoration pour les prestations hors France (2 points)

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 40

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Critère technique : 50 points - Sous-critère 1 - Recommandation stratégique (5 points) - Sous-critère 2- Méthodologie, outils et plan de progrès (15 points) : - Méthodologie de travail (9 points) : - Méthodologie de production d'un événement (présentation du processus de travail, contenu du brief type, méthode de travail quant aux prestations centrales du marché, préparation des intervenants, savoir-faire du candidat) - Méthodologie de pilotage du marché (présentation de l'organisation de travail avec les missions assurées et le mode d'organisation pressenti) - Méthodologie de gestion des risques (précautions mises en oeuvre pour limiter les risques, mode d'organisation en cas d'imprévu) - Outils et méthodes de veille (3 points) : - Outils de pilotage et de production opérationnelle (présentation des différents outils mis en oeuvre dans le cadre de l'exécution du marché - RSE et innovation (présentation des méthodes de référencement et d'évaluation des fournisseurs au regard des exigences sociales et environnementales décrites au CCTP et innovation proposées depuis 2021) - Plan de progrès (3 points) : La DAE analyse la réponse du candidat qu'il propose de mettre en oeuvre à court, moyen et long termes (outils de pilotages utilisés, indicateurs pertinents, tableau de bord, exemples). Sous-critère 3 : Equipe dédiée (20 points) : La DAE analyse la composition de l'équipe pertinente au regard des prestations à piloter et ses compétences, en quantité et en qualité (composition de l'équipe en charge du pilotage de l'accord-cadre, composition de l'équipe assurant les prestations de recommandation événementielle, de supervision générale). - Sous-critère 4 : Cas pratique (10 points) : La DAE analyse la pertinence des propositions du candidat au regard du scénario de travail proposé et des éléments demandés dans le cadre de réponse technique associé

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 50

**Critère :****Type :** Qualité**Description :** Critère environnemental (10 points) : -Sous-critère 1 : Restauration (6 points) : Part d'options végétariennes pour les buffets 3 points - Lutte contre le gaspillage alimentaire (3 points) : - Dispositifs et actions mis en place pour prévenir et réduire le gaspillage alimentaire ; Sous-critère 2 : Eléments de décors et de mobilier (2 points) : Part d'éléments de décor et de mobilier issus du réemploi ou de la réutilisation Sous-critère 3 : Sensibilisation et communication auprès des participants (2 points) :- Pertinence, précision et complétude de la description des différentes solutions mises en place, avant la tenue de l'évènement, pour la sensibilisation des convives à la réduction de leur empreinte carbone lié au déplacement associé à leur venue; - Pertinence, précision et complétude de la description des actions de sensibilisation des convives à l'alimentation durable, à la réduction du gaspillage alimentaire ainsi qu'au geste de tri des déchets lors de l'évènement**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)**Nombre critère d'attribution :** 10**5.1.11 Documents de marché****Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>**5.1.12 Conditions du marché public****Conditions de présentation :****Présentation par voie électronique :** Requise**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français**Catalogue électronique :** Non autorisée**La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)****Variantes :** Non autorisée**Date limite de réception des manifestations d'intérêt :** 10/06/2025 à 14:00**Date limite de réception des demandes de participation :** 10/06/2025 à 14:00**Conditions du marché :****Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non**Facturation en ligne :** Requise**La commande en ligne sera utilisée :** oui**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui**5.1.15 Techniques****Accord-cadre :**

Accord-cadre, en partie sans remise en concurrence et en partie avec remise en concurrence

**Nombre maximal de participants : 3**

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Voies et délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : 1) le référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12, et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat ;2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et- Garonne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ".

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Paris

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui traite les offres :** Direction des Achats de l'Etat

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

**Titre :** Lot pour les « Evènements avec un court délai de prévenance ou d'un montant inférieur à 350 000 Euros TTC », des bénéficiaires de ce lot

**Description :** Lot pour les « Evènements avec un court délai de prévenance ou d'un montant inférieur à 350 000 Euros TTC », des bénéficiaires de ce lot

**Identifiant interne :** LOT 2

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79952000 Services d'organisation d'événements

**Options :**

**Description des options :** Deux reconductions de 12 mois chacune

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** PARIS

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 2 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 2

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 12,500,000 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 37,500,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) :** oui

**Informations complémentaires :** Avis modificatif de l'annonce n°25-47313. Une convention constitutive de groupement de commandes permanent a été conclue conformément à l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, entre la DAE et les établissements publics de l'état bénéficiaires du présent accord-cadre. En application de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique, l'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique et des clauses environnementales. Le lot 2 est un accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents conclus sous la forme d'accords-cadres multi attributaires à bons de commande, exécutés en cascade. Le nombre d'attributaires est de 2.

#### 5.1.7 Marché public stratégique

**Objectif social promu :** Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 1 ; Critère financier (40 points) Sous-critère 1. - Montant total en application du DQE (cas pratique du lot concerné (31 points) Sous-critère 2 - Taux de majoration (9 points) : - Taux moyen de majoration pour travail de nuit (3 points) - Taux moyen de majoration pour travail le week-end et les jours fériés (3 points) - Taux moyen de majoration pour les prestations urgentes (3 points)

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

**Critère :****Type :** Qualité

**Description :** Critère technique 50 points : - sous critère 1 : -Recommandation stratégique (5 points) -Sous-critère 2 : Méthodologie et organisation (15 points) - Méthodologie de travail (9 points)/ -- Méthodologie de production d'un événement (présentation du processus de travail, contenu du brief type, méthode de travail quant aux prestations centrales du marché, préparation des intervenants, savoir-faire du candidat -- Méthodologie de pilotage du marché (présentation de l'organisation de travail avec les missions assurées et le mode d'organisation pressenti) -- Méthodologie de gestion des risques (précautions mises en oeuvre pour limiter les risques, mode d'organisation en cas d'imprévu - Outils et méthodes de veille (3 points) -- Outils de pilotage et de production opérationnelle (qualité et pertinence au regard du besoin des différents outils mis en oeuvre dans le cadre de l'exécution du marché)-- RSE et innovation (qualité et pertinence au regard du besoin des méthodes de référencement et d'évaluation des fournisseurs au regard des exigences sociales et environnementales décrites au CCTP ; pertinences des innovations proposées depuis 2021) - Plan de progrès (3 points) La DAE analyse la réponse du candidat quant à au plan de progrès qu'il propose de mettre en oeuvre à court, moyen et long termes (outils de pilotages utilisés, indicateurs pertinents, tableau de bord, exemples) -Sous-critère 3 : Equipe dédiée (15 points) La DAE analyse la composition de l'équipe et ses compétences, en quantité et en qualité, pour la réalisation des prestations à mettre en oeuvre. - sous-critère 4 : Cas pratique (15 points) : La DAE analyse la pertinence des propositions du candidat au regard du scénario de travail proposé

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)**Nombre critère d'attribution :** 50**Critère :****Type :** Qualité

**Description :** Critère environnemental (10 points): - Sous-critère 1 : Prestation de restauration : 6 points (Part d'options végétariennes dans les buffets (3 points) ; lutte contre le gaspillage alimentaire (3 points) : pertinence des dispositifs et actions mis en place pour prévenir et réduire le gaspillage alimentaire); - Sous critère 2 : Eléments de décors et de mobilier : 2 points (Apprécié au regard de la part d'éléments de décor et de mobilier issus du réemploi ou de la réutilisation) ; - Sous-critère 3 : Sensibilisation et communication auprès des participants : 2 points (Pertinence, précision et complétude de la description des différentes solutions mises en place, avant la tenue de l'évènement, pour la sensibilisation des convives à la réduction de leur empreinte carbone lié au déplacement associé à leur venue et Pertinence, précision et complétude de la description des actions de sensibilisation des convives à l'alimentation durable, à la réduction du gaspillage)

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)**Nombre critère d'attribution :** 10**5.1.11 Documents de marché****Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)**

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des manifestations d'intérêt :** 10/06/2025 à 14:00

**Date limite de réception des demandes de participation :** 10/06/2025 à 14:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**5.1.15 Techniques****Accord-cadre :**

Accord-cadre, avec remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 2

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Voies et délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : 1) le référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12, et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat ;2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et- Garonne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ".

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Paris

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui traite les offres :** Direction des Achats de l'Etat

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre :** Lot pour les « Evènements avec un court délai de prévenance ou d'un montant inférieur à 350 000 Euros TTC », des bénéficiaires de ce lot

**Description :** Lot pour les « Evènements avec un court délai de prévenance ou d'un montant inférieur à 350 000 Euros TTC », des bénéficiaires de ce lot

**Identifiant interne :** LOT 3

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79952000 Services d'organisation d'événements

**Options :**

**Description des options :** Deux reconductions de 12 mois chacune

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** PARIS

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 2 An

##### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 2

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 26,700,000 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 80,100,000 Euro

##### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) :** oui

**Informations complémentaires :** Avis modificatif de l'annonce n°25-47313. Une convention constitutive de groupement de commandes permanent a été conclue conformément à l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, entre la DAE et les établissements publics de l'état bénéficiaires du présent accord-cadre. En application de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique, l'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique et des clauses environnementales. Le lot 3 est un accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents Le nombre d'attributaires est de 2.

#### 5.1.7 Marché public stratégique

**Objectif social promu :** Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 1 ; Critère financier (40 points) Sous-critère 1. - Montant total en application du DQE (cas pratique du lot concerné (31 points)) Sous-critère 2 - Taux de majoration (9 points) : - Taux moyen de majoration pour travail de nuit (3 points) - Taux moyen de majoration pour travail le week-end et les jours fériés (3 points) - Taux moyen de majoration pour les prestations urgentes (3 points)

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère technique (50 points) : - sous critère 1 : -Recommandation stratégique (5 points) -Sous-critère 2 : Méthodologie et organisation (15 points) - Méthodologie de travail (9 points)/ -- Méthodologie de production d'un événement (présentation du processus de travail, contenu du brief type, méthode de travail quant aux prestations centrales du marché, préparation des intervenants, savoir-faire du candidat -- Méthodologie de pilotage du marché (présentation de l'organisation de travail avec les missions assurées et le mode d'organisation pressenti) -- Méthodologie de gestion des risques (précautions mises en oeuvre pour limiter les risques, mode d'organisation en cas d'imprévu - Outils et méthodes de veille (3 points) -- Outils de pilotage et de production opérationnelle (qualité et pertinence au regard du besoin des différents outils mis en oeuvre dans le cadre de l'exécution du marché)-- RSE et innovation (qualité et pertinence au regard du besoin des méthodes de référencement et d'évaluation des fournisseurs au regard des exigences sociales et environnementales décrites au CCTP ; pertinences des innovations proposées depuis 2021) - Plan de progrès (3 points) La DAE analyse la réponse du candidat quant à au plan de progrès qu'il propose de mettre en oeuvre à court, moyen et long termes (outils de pilotages utilisés, indicateurs pertinents, tableau de bord, exemples) -Sous-critère 3 : Equipe dédiée (15 points) La DAE analyse la composition de l'équipe et ses compétences, en quantité et en qualité, pour la réalisation des prestations à mettre en oeuvre. - sous-critère 4 : Cas pratique (15 points) : La DAE analyse la pertinence des propositions du candidat au regard du scénario de travail proposé

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 50

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Sous-critère 1 : Prestation de restauration : 6 points (Part d'options végétariennes dans les buffets (3 points) ; lutte contre le gaspillage alimentaire (3 points) : pertinence des dispositifs et actions mis en place pour prévenir et réduire le gaspillage alimentaire); - Sous critère 2 : Eléments de décors et de mobilier : 2 points (Apprécié au regard de la part d'éléments de décor et de mobilier issus du réemploi ou de la réutilisation) ; - Sous-critère 3 : Sensibilisation et communication auprès des participants : 2 points (Pertinence, précision et complétude de la description des différentes solutions mises en place, avant la tenue de l'évènement, pour la sensibilisation des convives à la réduction de leur empreinte carbone lié au déplacement associé à leur venue et Pertinence, précision et complétude de la description des actions de sensibilisation des convives à l'alimentation durable, à la réduction du gaspillage)

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)**

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des manifestations d'intérêt :** 10/06/2025 à 14:00

**Date limite de réception des demandes de participation :** 10/06/2025 à 14:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, avec remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 2

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Voies et délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : 1) le référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12, et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat ;2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et- Garonne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ".

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Paris

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui traite les offres :** Direction des Achats de l'Etat

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

**Titre :** Lot pour les « Evènements avec un court délai de prévenance ou d'un montant inférieur à 350 000 Euros TTC », des bénéficiaires de ce lot

**Description :** Lot pour les « Evènements avec un court délai de prévenance ou d'un montant inférieur à 350 000 Euros TTC », des bénéficiaires de ce lot

**Identifiant interne :** LOT 4

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79952000 Services d'organisation d'événements

**Options :**

**Description des options :** Deux reconductions de 12 mois chacune

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** PARIS

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 2 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 2

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 8,250,000 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 24,700,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) :** oui

**Informations complémentaires :** Avis modificatif de l'annonce n°25-47313. Une convention constitutive de groupement de commandes permanent a été conclue conformément à l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, entre la DAE et les établissements publics de l'état bénéficiaires du présent accord-cadre. En application de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique, l'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique et des clauses environnementales. Le lot n°4 est un Accord-cadre mono attributaire mixte (s'exécute pour partie à bons de commande et pour partie à marchés subséquents). Il comporte une tranche ferme (pour l'exécution du lot 4) et une tranche optionnelle (pour l'exécution du lot 5 en cas de défaillance du titulaire du lot 5). La tranche ferme prend effet à compter de la date de notification du marché pour une durée de 24 mois, pouvant faire l'objet de deux reconductions de 12 mois chacune. La tranche optionnelle est affermie par décision unilatérale de l'acheteur, avant la date de fin de l'accord-cadre, reconductions incluses. La durée d'exécution de la tranche optionnelle correspond à la durée restant à courir jusqu'au terme normal de l'accord cadre. La tranche optionnelle du lot 4 ne peut être affermie qu'en cas de défaillance du titulaire du lot 5.

#### 5.1.7 Marché public stratégique

**Objectif social promu :** Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description** : Critère 1 ; Critère financier (40 points) Sous-critère 1. - Montant total en application du DQE (cas pratique du lot concerné (31 points) Sous-critère 2 - Taux de majoration (9 points) : - Taux moyen de majoration pour travail de nuit (3 points) - Taux moyen de majoration pour travail le week-end et les jours fériés (3 points) - Taux moyen de majoration pour les prestations urgentes (3 points)

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 40

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Critère technique (50 points) : - sous critère 1 : -Recommandation stratégique (5 points) -Sous-critère 2 : Méthodologie et organisation (15 points) - Méthodologie de travail (9 points)/ – Méthodologie de production d'un événement (présentation du processus de travail, contenu du brief type, méthode de travail quant aux prestations centrales du marché, préparation des intervenants, savoir-faire du candidat – Méthodologie de pilotage du marché (présentation de l'organisation de travail avec les missions assurées et le mode d'organisation pressenti) – Méthodologie de gestion des risques (précautions mises en oeuvre pour limiter les risques, mode d'organisation en cas d'imprévu - Outils et méthodes de veille (3 points) – Outils de pilotage et de production opérationnelle (qualité et pertinence au regard du besoin des différents outils mis en oeuvre dans le cadre de l'exécution du marché)– RSE et innovation (qualité et pertinence au regard du besoin des méthodes de référencement et d'évaluation des fournisseurs au regard des exigences sociales et environnementales décrites au CCTP ; pertinences des innovations proposées depuis 2021) - Plan de progrès (3 points) La DAE analyse la réponse du candidat quant à au plan de progrès qu'il propose de mettre en oeuvre à court, moyen et long termes (outils de pilotages utilisés, indicateurs pertinents, tableau de bord, exemples) -Sous-critère 3 : Equipe dédiée (15 points) La DAE analyse la composition de l'équipe et ses compétences, en quantité et en qualité, pour la réalisation des prestations à mettre en oeuvre. - sous-critère 4 : Cas pratique (15 points) : La DAE analyse la pertinence des propositions du candidat au regard du scénario de travail proposé

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 50

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Critère environnemental (10 points): Sous-critère 1 : Transfert des participants (5 points) : Apprécié au regard de la pertinence, précision et complétude de la description des mesures mises en place en matière de transports à faibles émissions de gaz à effet de serra dans le cadre de la gestion des transferts hôtel(s)-lieu de la manifestation-hôtel(s) et éléments justificatifs Sous-critère 2 : Hébergement (5 points) : Apprécié au regard de la part d'hébergements disposant d'un label de type 1 parmi les hébergements proposés via la centrale de réservation (écolabel européen, NF Environnement, clé verte, ou équivalent).

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)**

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des manifestations d'intérêt :** 10/06/2025 à 14:00

**Date limite de réception des demandes de participation :** 10/06/2025 à 14:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Voies et délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : 1) le référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12, et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat ;2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a

été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et- Garonne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ".

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Paris

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui traite les offres :** Direction des Achats de l'Etat

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

**Titre :** Lot pour les « Evènements avec un court délai de prévenance ou d'un montant inférieur à 350 000 Euros TTC », des bénéficiaires de ce lot

**Description :** Lot pour les « Evènements avec un court délai de prévenance ou d'un montant inférieur à 350 000 Euros TTC », des bénéficiaires de ce lot

**Identifiant interne :** LOT 5

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79952000 Services d'organisation d'événements

**Options :**

**Description des options :** Deux reconductions de 12 mois chacune

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** PARIS

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 2 An

##### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 2

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 16,000,000 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 48,000,000 Euro

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui**

**Informations complémentaires** : Avis modificatif de l'annonce n°25-47313. Une convention constitutive de groupement de commandes permanent a été conclue conformément à l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, entre la DAE et les établissements publics de l'état bénéficiaires du présent accord-cadre. En application de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique, l'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique et des clauses environnementales. Le lot n°5 est un Accord-cadre mono attributaire mixte (s'exécute pour partie à bons de commande et pour partie à marchés subséquents). Il comporte une tranche ferme (pour l'exécution du lot 5) et une tranche optionnelle (pour l'exécution du lot 6 en cas de défaillance du titulaire du lot 6). La tranche ferme prend effet à compter de la date de notification du marché pour une durée de 24 mois, pouvant faire l'objet de deux reconductions de 12 mois chacune. La tranche optionnelle est affermie par décision unilatérale de l'acheteur, avant la date de fin de l'accord-cadre, reconductions incluses. La durée d'exécution de la tranche optionnelle correspond à la durée restant à courir jusqu'au terme normal de l'accord cadre. La tranche optionnelle du lot 5 ne peut être affermie qu'en cas de défaillance du titulaire du lot 6

### 5.1.7 Marché public stratégique

**Objectif social promu** : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type** : Prix

**Description** : : Critère 1 ; Critère financier (40 points) Sous-critère 1. - Montant total en application du DQE (cas pratique du lot concerné (31 points) Sous-critère 2 - Taux de majoration (9 points) : - Taux moyen de majoration pour travail de nuit (3 points) - Taux moyen de majoration pour travail le week-end et les jours fériés (3 points) - Taux moyen de majoration pour les prestations urgentes (3 points)

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 40

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Critère technique (50 points) : - sous critère 1 : -Recommandation stratégique (5 points) -Sous-critère 2 : Méthodologie et organisation (15 points) - Méthodologie de travail (9 points)/ -- Méthodologie de production d'un événement (présentation du processus de travail, contenu du brief type, méthode de travail quant aux prestations centrales du marché, préparation des intervenants, savoir-faire du candidat -- Méthodologie de pilotage du marché (présentation de l'organisation de travail avec les missions assurées et le mode d'organisation pressenti) -- Méthodologie de gestion des risques (précautions

mises en oeuvre pour limiter les risques, mode d'organisation en cas d'imprévu - Outils et méthodes de veille (3 points) -- Outils de pilotage et de production opérationnelle (qualité et pertinence au regard du besoin des différents outils mis en oeuvre dans le cadre de l'exécution du marché)-- RSE et innovation (qualité et pertinence au regard du besoin des méthodes de référencement et d'évaluation des fournisseurs au regard des exigences sociales et environnementales décrites au CCTP ; pertinences des innovations proposées depuis 2021) - Plan de progrès (3 points) La DAE analyse la réponse du candidat quant à au plan de progrès qu'il propose de mettre en oeuvre à court, moyen et long termes (outils de pilotages utilisés, indicateurs pertinents, tableau de bord, exemples) -Sous-critère 3 : Equipe dédiée (15 points) La DAE analyse la composition de l'équipe et ses compétences, en quantité et en qualité, pour la réalisation des prestations à mettre en oeuvre. - sous-critère 4 : Cas pratique (15 points) : La DAE analyse la pertinence des propositions du candidat au regard du scénario de travail proposé

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 50

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Critère environnemental (10 points): Sous-critère 1 : Transfert des participants (5 points) : Apprécié au regard de la pertinence, précision et complétude de la description des mesures mises en place en matière de transports à faibles émissions de gaz à effet de serra dans le cadre de la gestion des transferts hôtel(s)-lieu de la manifestation-hôtel(s) et éléments justificatifs  
Sous-critère 2 : Hébergement (5 points) : Apprécié au regard de la part d'hébergements disposant d'un label de type 1 parmi les hébergements proposés via la centrale de réservation (écolabel européen, NF Environnement, clé verte, ou équivalent).

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 10

**5.1.11 Documents de marché**

**Adresse des documents de marché** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)**

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des manifestations d'intérêt** : 10/06/2025 à 14:00

**Date limite de réception des demandes de participation : 10/06/2025 à 14:00**

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Voies et délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : 1) le référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12, et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat ;2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et- Garonne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ".

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Paris

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui traite les offres :** Direction des Achats de l'Etat

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006**

**Titre** : Lot pour les « Evènements avec un court délai de prévenance ou d'un montant inférieur à 350 000 Euros TTC », des bénéficiaires de ce lot

**Description** : Lot pour les « Evènements avec un court délai de prévenance ou d'un montant inférieur à 350 000 Euros TTC », des bénéficiaires de ce lot

**Identifiant interne** : LOT 6

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 79952000 Services d'organisation d'événements

**Options** :

**Description des options** : Deux reconductions de 12 mois chacune

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville** : PARIS

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 2 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements** : 2

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 12,000,000 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 36,000,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)** : oui

**Informations complémentaires** : Avis modificatif de l'annonce n°25-47313. Une convention constitutive de groupement de commandes permanent a été conclue conformément à l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, entre la DAE et les établissements publics de l'état bénéficiaires du présent accord-cadre. En application de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique, l'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique et des clauses environnementales. Le lot n°6 est un Accord-cadre mono attributaire mixte (s'exécute pour partie à bons de commande et pour partie à marchés subséquents). Il comporte une tranche ferme (pour l'exécution du lot 6) et une tranche optionnelle (pour l'exécution du lot 4 en cas de défaillance du titulaire du lot 4). La tranche ferme prend effet à compter de la date de notification du marché pour une durée de 24 mois, pouvant faire l'objet de deux reconductions de 12 mois chacune. La tranche optionnelle est affermie par décision

unilatérale de l'acheteur, avant la date de fin de l'accord-cadre, reconductions incluses. La durée d'exécution de la tranche optionnelle correspond à la durée restant à courir jusqu'au terme normal de l'accord cadre. La tranche optionnelle du lot 6 ne peut être affermie qu'en cas de défaillance du titulaire du lot 4

#### 5.1.7 Marché public stratégique

**Objectif social promu** : Possibilités d'emploi des chômeurs de longue durée, des personnes défavorisées et/ou des personnes handicapées

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type** : Prix

**Description** : Critère 1 ; Critère financier (40 points) Sous-critère 1. - Montant total en application du DQE (cas pratique du lot concerné (31 points) Sous-critère 2 - Taux de majoration (9 points) : - Taux moyen de majoration pour travail de nuit (3 points) - Taux moyen de majoration pour travail le week-end et les jours fériés (3 points) - Taux moyen de majoration pour les prestations urgentes (3 points)

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 40

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Critère technique (50 points) : - sous critère 1 : -Recommandation stratégique (5 points) -Sous-critère 2 : Méthodologie et organisation (15 points) - Méthodologie de travail (9 points)/ -- Méthodologie de production d'un événement (présentation du processus de travail, contenu du brief type, méthode de travail quant aux prestations centrales du marché, préparation des intervenants, savoir-faire du candidat -- Méthodologie de pilotage du marché (présentation de l'organisation de travail avec les missions assurées et le mode d'organisation pressenti) -- Méthodologie de gestion des risques (précautions mises en oeuvre pour limiter les risques, mode d'organisation en cas d'imprévu - Outils et méthodes de veille (3 points) -- Outils de pilotage et de production opérationnelle (qualité et pertinence au regard du besoin des différents outils mis en oeuvre dans le cadre de l'exécution du marché)-- RSE et innovation (qualité et pertinence au regard du besoin des méthodes de référencement et d'évaluation des fournisseurs au regard des exigences sociales et environnementales décrites au CCTP ; pertinences des innovations proposées depuis 2021) - Plan de progrès (3 points) La DAE analyse la réponse du candidat quant à au plan de progrès qu'il propose de mettre en oeuvre à court, moyen et long termes (outils de pilotages utilisés, indicateurs pertinents, tableau de bord, exemples) -Sous-critère 3 : Equipe dédiée (15 points) La DAE analyse la composition de l'équipe et ses compétences, en quantité et en qualité, pour la réalisation des prestations à mettre en oeuvre. - sous-critère 4 : Cas pratique (15 points) : La DAE analyse la pertinence des propositions du candidat au regard du scénario de travail proposé

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 50

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Critère environnemental (10 points): -Sous-critère 1 : Transfert des participants (5 points) : Apprécié au regard de la pertinence, précision et complétude de la description des mesures mises en place en matière de transports à faibles émissions de gaz à effet de serra dans le cadre de la gestion des transferts hôtel(s)-lieu de la manifestation-hôtel(s) et éléments justificatifs  
Sous-critère 2 : Hébergement (5 points) : Apprécié au regard de la part d'hébergements disposant d'un label de type 1 parmi les hébergements proposés via la centrale de réservation (écolabel européen, NF Environnement, clé verte, ou équivalent).

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)**

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des manifestations d'intérêt** : 10/06/2025 à 14:00

**Date limite de réception des demandes de participation** : 10/06/2025 à 14:00

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :  
Non

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : oui

**Le paiement en ligne sera utilisé** : oui

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants** : 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Voies et délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : 1) le référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12, et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat ;2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et- Garonne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " .

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Paris

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Direction des Achats de l'Etat

**Organisation qui traite les offres :** Direction des Achats de l'Etat

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Direction des Achats de l'Etat

**Numéro d'enregistrement :** 13002220500012

**Département :** 75

**Adresse postale :** 59 BOULEVARD VINCENT AURIOL

**Ville :** Paris cedex 13

**Code postal :** 75703

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** fpg.dae@finances.gouv.fr

**Téléphone :** 0144972813

**Adresse internet :** <https://www.economie.gouv.fr/dae>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

**8.1 ORG-0002**

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Paris

**Numéro d'enregistrement** : 177 500 055 00013

**Département** : 75

**Adresse postale** : 7 rue de Jouy

**Ville** : PARIS

**Code postal** : 75004

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-paris@juradm.fr

**Adresse internet** : <http://www.paris.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

## **Section 10 - Modification**

**Version de l'avis antérieur à modifier** : db4f0635-13c0-4e21-aec0-2940be358ccd-01

**Principale raison de la modification** : Correction par l'acheteur

**Description** : Section 5.1.12 : Date et heure limite de réception des manifestations d'intérêt est reportée au 12/06/2025 à 14h00. Date et heure limite de réception des demandes de participation est reportée au 12/06/2025 à 14h00

### **10.1 Modification**

**Identifiant de la section** : LOT-0001

**Description des modifications** : Section 5.1.12 : Date et heure limite de réception des manifestations d'intérêt est reportée au 12/06/2025 à 14h00. Date et heure limite de réception des demandes de participation est reportée au 12/06/2025 à 14h00

**Les documents de marché ont été modifiés le** : 05/06/2025

### **Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : a70da754-76f6-487d-9b56-a31a7418cfe3 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché – régime assoupli

**Date d'envoi de l'avis** : 05/06/2025 à 12:25

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 05/06/2025